

*Initiatives ministérielles*

C'est devenu habituel pour le gouvernement et je trouve cette attitude inacceptable.

Songez à la façon dont le gouvernement a diminué de 6 millions de dollars l'aide accordée à l'industrie du tabac. Comme je l'ai déjà dit, il a retiré de l'argent à cette industrie, et cela après la visite du ministre de l'Agriculture dans ma circonscription qui avait promis son appui aux agriculteurs.

On a procédé aux même réductions de financement pour les programmes d'assurance-récolte, de remise en état des embranchements, de subventions pour l'exportation des produits laitiers, pour la Commission canadienne du lait et le programme de subventions pour les grains et la farine de l'Atlantique et de l'Est. Tous les programmes ont été réduits par le gouvernement, tous les programmes vitaux pour les agriculteurs, et sur lesquels ils compaient.

Le gouvernement réduit peu à peu les programmes jusqu'à ce qu'ils ne soient plus viables ou qu'ils soient devenus trop chers. Alors il reproche aux agriculteurs de ne pas les utiliser. Il déclare qu'ils ne sont plus nécessaires, car les agriculteurs ne les utilisent plus. Et ceci, monsieur le Président, après qu'il a complètement démantelé toute la base des programmes. Alors quand les agriculteurs ne les utilisent pas parce que cela n'en vaut plus la peine, le gouvernement le leur reproche. C'est sournois, c'est ce que j'appelle malhonnête.

Je reviens maintenant à la suppression de la partie exempte d'intérêts du programme sur les avances en espèces. Quel est l'objet du programme? C'est de permettre aux agriculteurs qui connaissent des difficultés de trésorerie d'attendre l'occasion de commercialiser leurs produits d'une manière méthodique. Étant originaire de l'Ontario, je m'intéresse à la façon dont ce projet de loi va toucher nos agriculteurs. J'ai parcouru l'Ontario et j'en ai interrogé. Au cours de la présente année-récolte, selon la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, cette seule mesure devrait coûter aux agriculteurs de la province 3,3 millions de dollars. Ce sont surtout les producteurs de maïs, de tabac et de soja qui vont surtout s'en ressentir.

Les chiffres concernant l'année-récolte 1987-1988 indiquent que ce changement pourrait bien réduire de près de 100 millions de dollars les avances en espèces destinées aux agriculteurs. Quelles seront les répercussions de ce changement sur d'autres secteurs? Les producteurs de tabac, de soja et de maïs touchent environ 98 p. 100 de toutes les avances. Les producteurs de tabac, à eux seuls, touchent 52 millions de dollars. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas peu pour les agriculteurs de ma région.

Les agriculteurs de l'Ontario, je l'ai déjà dit, touchent pour plus de 3,3 millions de dollars d'avances en espèces. Les agriculteurs qui cultivent du tabac et ceux qui cultivent du maïs touchent les uns et les autres environ 34 p.

100 de ces avances. Ceux qui cultivent du soja en touchent 27 p. 100. Ce programme a été incontestablement avantageux pour les agriculteurs de l'Ontario.

Naturellement, on s'imaginerait qu'un gouvernement responsable maintiendrait ce programme et se ferait un point d'honneur de consulter les agriculteurs avant de procéder à des changements. Celui-ci ne l'a pas fait. Sans consultations, sans même interroger les agriculteurs sur la façon dont ils envisageaient la chose, sans même en étudier les répercussions sur les agriculteurs, le gouvernement a modifié le programme d'une façon qui s'attaque à leur mode de vie.

Le gouvernement ne voit pas l'utilité de consulter ou d'interroger les principaux intéressés avant de présenter un projet de loi. Nous en avons eu la preuve dans d'autres domaines, notamment lorsqu'il a décidé de sabrer dans VIA Rail et de récupérer les pensions des Canadiens âgés. Qu'est-il advenu de l'engagement que le gouvernement avait pris de consulter les gens avant de présenter le moindre projet de loi?

Dans le cas de VIA Rail, il a décrété des coupes, quitte ensuite à ordonner la tenue d'une commission royale d'enquête à leur sujet. Comme vous le savez pertinemment, ce n'est pas la bonne façon dont un gouvernement doit aborder des changements majeurs à sa politique. À dire le vrai, les Canadiens ne sont pas prêts à l'accepter.

Les organismes touchés ne sont pas sans importance. Ainsi, l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario compte 25 000 membres. J'aimerais expliquer brièvement pourquoi elle s'oppose aux modifications touchant le programme. L'ancien programme présentait comme avantage considérable de laisser l'agriculteur commercialiser son maïs, non plus en automne mais plus tard au cours de l'année, réduisant d'autant l'ampleur des exportations en automne et celles des importations rendues ainsi nécessaires au cours des mois suivants. Il en est résulté des avantages financiers pour les agriculteurs, les utilisateurs et les exploitants d'élevateurs commerciaux de notre pays. En somme, les avantages l'emportaient considérablement sur les frais supportés par le gouvernement.

Le programme des paiements anticipés avantageait également les producteurs de soja qui entreposaient leur grain sur la ferme au moment de la moisson, quitte ensuite à le vendre plus tard au cours de l'année au prix fort aux utilisateurs canadiens et à l'écouler sur les marchés étrangers et canadiens à titre de semences, de provendes et de denrées alimentaires.

À l'instar de nombreux autres, ces organismes croient que l'élimination des dispositions concernant les avances sans intérêt vont bel et bien ruiner le programme. Pendant que la garantie offerte par le gouvernement fédéral en vertu de ce programme leur permettrait d'emprunter de l'argent au taux préférentiel ou à un taux légèrement inférieur, les frais d'administration entraîneraient pour